



19 mars 2019

Âge de départ à la retraite : l'UNSA a rencontré la ministre des solidarités et de la santé

Une délégation de l'UNSA conduite par Luc Berille, Secrétaire Général, a rencontré la ministre des solidarités et de la santé lundi 18 mars 2019.

Lors de cette rencontre, et suite aux propos que la ministre a tenu ce week-end sur le recul de l'âge de départ à la retraite, l'UNSA a rappelé sa totale opposition à un tel recul.

Pour l'UNSA, le maintien d'un rapport stable entre le temps d'activité professionnelle et le temps de la retraite (2/3 de durée d'activité - 1/3 de durée de retraite) est un principe qui doit perdurer.

C'est d'ailleurs une des revendications que l'UNSA a porté auprès du Haut-Commissaire en charge de la réforme des retraites durant les concertations.

Notre organisation a par ailleurs rappelé à la Ministre que le Haut-Commissaire s'est dit défavorable à une remise en cause l'âge de départ à la retraite.

Agnès Buzin nous a alors indiqué que les propos qu'elle a tenu ce week-end étaient sur la durée de cotisation et le ratio entre cotisants et pensionnés compte tenu de l'espérance de vie et non sur le recul de l'âge de départ à proprement parler et qu'il s'agissait d'une réflexion personnelle. Madame la ministre a confirmé que le recul de l'âge légal était bien hors champs de la réforme menée par le Haut Commissaire.

Elle a par ailleurs indiqué avoir conscience qu'un certain nombre de salariés arrivaient en retraite totalement usés par le travail et qu'à ce titre, le débat sur l'âge de départ ne pouvait être décorrélé des conditions de travail et de la pénibilité.

Pour l'UNSA le débat est donc clos, sauf à vouloir remettre en cause l'ensemble de la concertation sur la réforme des retraites.